

Conditions générales de vente – Hôtel 2011

Conditions générales de vente et d'annulation

× Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

La réservation de votre chambre pourra être confirmée :

Pour une réservation de 1 nuit : par un numéro de carte de crédit ou le versement du montant d'une nuitée.

Pour une réservation de 2 à 3 nuits ou de plus de 2 chambres: prélèvement du montant d'une nuitée.

Pour 4 nuits et plus ainsi que pour les offres spéciales : par un versement d'arrhes équivalent à 30% du montant du séjour.

× Afin de garantir la cohérence de qualité du service, les prestations sont exclusivement fournies par nos soins, sauf autorisation préalable.

× La mise à disposition des chambres le jour de l'arrivée se fait à partir de 16 heures, et la libération de celles-ci, le jour du départ, avant 12 heures.

× Tous nos prix s'entendent taxes comprises au taux de t.v.a en vigueur au moment du séjour.

Conditions d'annulation

- Les arrhes versées ne seront en aucun cas remboursées.
- Pour une réservation de 1 à 2 nuits:

Pour une annulation de plus de 48 heures avant l'arrivée prévue, les arrhes pourront être reportées sur une réservation ultérieure.

Pour toute annulation de moins de 48 heures avant l'arrivée prévue, 100% du montant total de la première nuit seront prélevés sur votre carte de crédit.

- Réservation de 3 nuits et plus, d'offres spéciales ou événements spéciaux et pendant les périodes de salons.

Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée: sans frais

Entre 29 et 15 jours de l'arrivée: 50% du montant total de l'hébergement annulé sera facturé.

Entre 14 jours et 0 jours: 100% du montant total de l'hébergement annulé sera facturé.

Facturation et conditions de paiement :

Le solde de la facture est payable à réception, à l'issue de votre séjour.

Dans le cas d'un long séjour, nous établissons des factures intermédiaires toutes les 5 nuitées à nous régler sur présentation.

Cartes de paiement acceptées : Visa, Eurocard, Mastercard, Amex, Diners

Les frais liés au paiement par virement bancaire sont à la charge du client.

Dans le cas où le paiement interviendrait en devises étrangères, le taux de change utilisé serait celui en vigueur à l'hôtel le jour du paiement.

× Assurance : l'hôtel ne peut être tenu pour responsable des détériorations, casse ou vol des objets entreposés par le client.

× Dans le cas de détérioration du fait du client ou de ses invités, le client s'engage à remettre en état, et à ses frais, les lieux qui ont été occupés.

× La direction se réserve le droit d'annuler tout contrat si des événements de force majeure l'y contraignent (dégâts des eaux, incendie...).

× Litiges : en cas de litige, l'attribution des compétences est faite aux tribunaux du lieu de situation de l'hôtel (Tribunal d'Annecy)



